

Monsieur Michel PRIEUR  
Président du collectif de défense des usagers  
des hôpitaux (CODEF)  
161 RUE ANATOLE FRANCE  
71230 SAINT-VALLIER

Paris, le **13 MAI 2019**

Monsieur le Président,

La nouvelle correspondance que vous avez souhaité adresser au Président de la République lui est bien parvenue.

Le Chef de l'Etat m'a confié le soin de vous remercier de votre démarche et de vous assurer qu'il a été pris connaissance de vos préoccupations réitérées concernant la situation du centre hospitalier de Montceau-les-Mines. Il a également été pris bonne note de votre souhait que l'offre chirurgicale soit incluse dans la définition du label « hôpital de proximité » prévu par le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Comme vous le savez, l'élaboration du modèle des hôpitaux de proximité a débuté dès cette année dans le cadre du projet de loi susmentionné. En vertu de ce texte, qui est en cours d'examen au Parlement, les établissements labellisés exerceront une activité de médecine qui comprendra, le cas échéant, des actes techniques, et offriront des consultations de plusieurs spécialités, disposant ou donnant accès à des plateaux techniques d'imagerie et de biologie médicale.

A titre dérogatoire, et afin de favoriser l'accès aux soins et au regard des besoins de la population et de l'offre présente sur un territoire concerné, je puis vous indiquer qu'un hôpital de proximité pourra, sur décision du directeur général de l'agence régionale de santé, pratiquer certains actes chirurgicaux. La ministre des solidarités et de la santé fixera par arrêté la liste limitative des actes concernés pouvant intégrer ces dérogations, après avis conforme de la haute autorité de santé.

.../...



Par ailleurs, en fonction des besoins de la population et de l'offre de soins présente sur les territoires sur lesquels ils sont implantés, j'ajoute que les hôpitaux de proximité pourront notamment proposer une médecine d'urgence, des activités prénatales et postnatales, des soins de suite et de réadaptation ainsi que des soins palliatifs, et apporter leur expertise aux autres acteurs par le biais d'équipes mobiles.

Dans ce contexte, je n'ai pas manqué d'appeler de nouveau l'attention de Madame Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé, sur votre intervention. J'ai également transmis votre correspondance au préfet de Saône-et-Loire afin qu'il en soit informé.

Croyez bien que Monsieur Emmanuel MACRON connaît l'urgence en matière de soins dans certains territoires. A cet égard, si des réorganisations sont parfois indispensables, il a cependant annoncé lors de sa conférence de presse du 25 avril dernier, qu'il n'y aurait plus de fermetures d'hôpitaux d'ici à 2022. Vous pouvez être certain de son engagement ainsi que celui de Madame BUZYN pour apporter des solutions rapides en même temps que se mettent en place les réformes de plus long terme qu'appelle notre système de santé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François-Xavier LAUCH